

Recours au Règlement

persuadé que cela s'applique à d'autres centres urbains, ont peur d'ouvrir lorsque le recenseur frappe à leur porte. On peut entendre la télévision, ainsi que des conversations, mais à cause de tous les crimes qui se commettent dans nos rues et dans nos immeubles d'habitation, les gens ont peur d'ouvrir.

Je crois sincèrement que nous devrions envisager sérieusement d'établir une liste électorale permanente. La ville de Toronto a maintenant décidé de procéder au recensement postal de ses électeurs aux fins des élections municipales, et le système fonctionne fort bien. Selon moi, grâce à la poste et à une liste électorale permanente, nous pourrions éviter des choses insensées de ce genre.

Je me base sur ce projet de loi pour déterminer à quel point le gouvernement est sérieux lorsqu'il parle de réforme parlementaire. Je félicite le député de Don Valley-Ouest d'avoir présenté ce projet de loi auquel tous les députés peuvent souscrire. Si nous sommes tous d'accord dans cette enceinte pour dire qu'il s'agit là d'une bonne mesure, adoptons-la. Nous devons agir.

Si le gouvernement décide d'empêcher son adoption, il montrera alors qu'il n'est pas du tout sérieux lorsqu'il parle de réforme parlementaire. Quoi que fasse la commission électorale et quel que soit le contenu de son rapport, cela ne change absolument rien. Voici un projet de loi présenté par un simple député, afin d'améliorer le processus électoral. Appuyons-le plutôt que de l'étouffer ou je ne sais quoi.

Je demande à nouveau aux ministériels s'ils sont sérieux lorsqu'ils parlent de réforme parlementaire. Dans l'affirmative, ils souscriront à ce projet de loi comme l'ont fait mes collègues néo-démocrates, les membres de l'opposition officielle, le Parti libéral, et certains députés conservateurs.

[Français]

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il n'y a plus de députés à prendre la parole, la période prévue pour l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant expirée. Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*. La Chambre suspend donc ses travaux jusqu'à midi.

(La séance est suspendue à 11 h 49.)

[Traduction]

REPRISE DE LA SÉANCE

(La séance reprend à 12 heures.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 12 heures, conformément à l'ordre adopté le vendredi 25 octobre 1991, la Chambre passe maintenant aux affaires courantes ordinaire sous la rubrique «Dépôt de projets de loi émanant du gouvernement».

[Français]

M. Danis, appuyé par. . .

M. Gauthier: Cela prendrait un autre ministre.

* * *

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE PROJET DE LOI C-40

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est): Monsieur le Président, vu qu'il n'y a pas de ministre présent pour appuyer le projet de loi, nous pourrions peut-être suspendre la séance pendant 20 ou 30 minutes, ce qui permettrait à un deuxième ministre de venir et nous donnerait le temps de jeter un coup d'oeil au contenu du projet de loi, que nous venons tout juste de recevoir.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je pense que dans les circonstances, vu l'importance de ce projet de loi pour les Canadiens et les députés, vous admettez qu'il y a suffisamment de précédents pour me permettre d'appuyer le projet de loi, de sorte que nous puissions en commencer l'étude immédiatement.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Sur le même rappel au Règlement, l'honorable député d'Ottawa—Vanier.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je regrette, mais je ne peux pas donner mon accord s'il n'y pas un autre ministre en Chambre pour appuyer une résolution que le gouvernement trouve importante. Je trouve cela absolument inacceptable!

[Traduction]

Nous n'accepterons pas cela. Nous voulons que ce projet de loi soit convenablement présenté par le gouvernement, pas par un secrétaire parlementaire. À mon avis,